

31 JAN. 2019

Laboratoire

REFERENCES A RAPPELER

Correspondant 65905 --- CH6590500
 N° de relevé **6018122/3**
 Date du relevé 31/01/2019
 Lyon, le 31/01/2019
 Référence du marché **160010**
 N° Siret 26650010700013
 Code service ECONOMAT_FSCP

65905 T/ **PAU112/000**
 C.H.DE LOURDES
 DIRECTION DES SERVICES ECONOMIQUES
 2 AV. ALEXANDRE MARQUI
 65115 LOURDES

Objet : Demande de communication d'information patient

Cher Confrère,

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez en nous confiant la sous-traitance de votre biologie spécialisée.

Dans le cadre du traitement des échantillons biologiques à l'issue de l'examen médical, le Ministère de la Recherche et de l'Innovation souhaite renforcer l'information à communiquer aux patients au moment du prélèvement.

Conformément aux textes en vigueur, Eurofins Biomnis élimine les échantillons biologiques que vous nous transmettez à l'issue du délai légal de conservation et, sauf avis contraire du patient formulé par écrit, les échantillons peuvent le cas échéant être utilisés ou transférés de manière anonyme à des fins scientifiques ou de contrôle qualité.

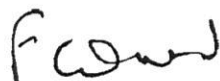
En conséquence, et à la demande du Ministère de la Recherche, nous vous prions de bien vouloir :

- Afficher dans votre salle d'accueil la notice d'information ci-jointe ; et
- Communiquer oralement aux patients les informations ci-dessous au moment du prélèvement :

« Conformément aux textes en vigueur, votre échantillon biologique sera éliminé à l'issue du délai légal de conservation ou, sauf avis contraire de votre part formulé par écrit auprès du Secrétariat Médical d'Eurofins Biomnis, utilisé ou transféré, de manière anonyme et respectant le secret médical, à des fins scientifiques ou de contrôle qualité. Vous pouvez vous référer à la notice d'information affichée en salle d'accueil si vous souhaitez obtenir les coordonnées du Secrétariat Médical »

Nous vous remercions à nouveau pour votre confiance et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien confraternellement,



François CORNU
 Président d'Eurofins Biomnis



Note d'information aux patients

Le traitement de votre dossier peut nécessiter que votre échantillon soit transmis à un laboratoire de biologie spécialisée. Conformément aux textes en vigueur, tout échantillon biologique confié à Eurofins Biomnis sera éliminé à l'issue du délai légal de conservation. Sauf avis contraire de votre part formulé par écrit à l'attention de notre Secrétariat Médical (*Eurofins Biomnis, 78 Avenue de Verdun, 94200 Ivry-sur-Seine; email : secretariatmedical@biomnis.com; Tél : +33 (0)1 49 59 16 16*), il peut également être utilisé ou transféré, de manière anonyme et en respectant le secret médical, à des fins scientifiques ou de contrôle qualité.

François CORNU
Président d'Eurofins Biomnis